



Préavis n°6/19 au Conseil communal

« Point I » place de la Gare

Délégué municipal :
- M. Pascal Lincio, municipal

Aubonne, le 12 février 2019/PL/cdu

TABLE DES MATIERES

1.	<i>Préambule</i>	3
2.	<i>Situation actuelle</i>	4
3.	<i>Description du projet de la Sté de Développement d'Aubonne (SDA)</i>	4
4.	<i>Localisation du « Point I »</i>	5
5.	<i>Travaux prévus pour l'installation d'un chalet</i>	6
6.	<i>Réorganisation des points I existants</i>	7
7.	<i>Objectifs du préavis</i>	7
8.	<i>Récapitulation du coût des travaux</i>	8
9.	<i>Plan des investissements 2019-2023</i>	8
10.	<i>Financement</i>	8
11.	<i>Subsides et participations</i>	8
12.	<i>Amortissement</i>	8
13.	<i>Plafond d'emprunt</i>	8
14.	<i>Crédits en cours</i>	9
15.	<i>Impact sur le compte de fonctionnement</i>	9
16.	<i>Conclusions</i>	9

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

A plusieurs reprises ces dernières années (2015 et 2017), les commissions de gestion (CoGest) successives se sont interrogées sur la qualité et l'étendue des prestations touristiques offertes dans notre bourg.

Rappelons tout d'abord quelles sont les institutions en charge de la promotion du tourisme pour notre région :

- ❖ l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), créée en 2009 par la refonte en une seule entité des 4 structures régionales alors existantes (ADAR, PEC, ACRM et ARC), et qui regroupe depuis cette date les 62 communes du district de Morges (70'000 habitants), avec comme but le développement régional, la promotion économique et l'aménagement du territoire. Elle compte notamment parmi ses organes opérationnels un secteur dévolu au tourisme, qui travaille en étroite collaboration avec MRT (voir ci-après).
- ❖ l'association Morges-Région-Tourisme (MRT), constituée en mai 2014, est l'organisme dont le but est la promotion du tourisme dans le district de Morges et l'élaboration de stratégies touristiques planifiées, en particulier le lancement du concept de « slow destination » en septembre 2016. Outre la gestion de l'Office du tourisme de Morges proprement dit, cette institution promeut, avec les différents médias à disposition, les sites et manifestations touristiques dans le district et collabore aussi avec les points d'information touristique existants dans le district (*Maison du Tourisme de Morges, ainsi que celle de Bière ouverte en 2018, auxquels s'ajoutent les différents points d'information locaux : les « Point I »*). Une nouvelle stratégie est en cours de développement visant la professionnalisation et la synergie de ces différents points entre eux.
- ❖ La Société de Développement d'Aubonne & environs (SDA), qui constitue l'organisme sur lequel s'appuie la promotion touristique locale et dans la région immédiate. L'article 2 de ses statuts actuels, datant de 1973, précise à cet égard que la SDA :
 - *a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes;*
 - *a pour tâches :*
 - *le service d'information touristique;*
 - *la propagande et la publicité en collaboration avec l'Office du tourisme du canton de Vaud et les associations voisines.*

En partenariat avec la Municipalité d'Aubonne, une rencontre, réunissant pour la première fois les représentants de ces entités avec les acteurs locaux intéressés (vignerons, hôteliers, artisans), s'est tenue le 7 février 2018 à l'Aula du Château pour expliquer quels étaient les enjeux touristiques pour notre région, les projets en cours et les collaborations qui pouvaient s'établir pour la réalisation de nouveaux objectifs destinés à valoriser notre région.

Cette rencontre a permis aussi de mettre en lumière le rôle de « pôle régional » donné à Aubonne, qui comprend de véritables atouts en vue d'une promotion touristique, qu'il s'agisse de son centre historique, faisant partie de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), qui relève en particulier l'intérêt présenté par 5 bâtiments historiques, ou encore des lieux d'attraction touristique des environs immédiats, tels que le Parc du Jura vaudois, le Signal-de-Bougy ou encore l'Arboretum national du Vallon de l'Aubonne. Tous ces éléments ne peuvent qu'inciter à renforcer l'attractivité de notre commune sur le plan touristique.

2. Situation actuelle

La commune dispose actuellement de deux points d'information sur son territoire :

- le « Point I » communal de l'Hôtel de ville, place du Marché; géré directement par les collaborateurs communaux dans le cadre de leur travail; avec différents documents à disposition sur des présentoirs à l'entrée des locaux de l'Administration communale;
- le « Point I » du kiosque, selon convention de collaboration signée le 10 octobre 2014 entre la Municipalité et le gérant du kiosque, lequel touche un montant annuel de Fr. 4'000 en couverture de ses frais de fonctionnement (renseignements donnés et mise à disposition de brochures).

Par ailleurs, il convient de rappeler que notre commune finance l'Office du Tourisme Régional (MRT) à hauteur de Fr. 3.--/habitant, quel que soit le nombre d'offices du tourisme locaux « Points I ». Le coût actuel représente donc un montant de Fr. 9'900.--/an.

A noter que les communes qui accueillent un office du tourisme local (Morges, Bière) le financent indépendamment, sous réserve des subsides accordés par l'ARCAM et MRT. La mise en place d'une « Maison du Tourisme » représenterait un coût annuel de l'ordre de Fr. 66'000.-- pour notre commune, soit une participation de Fr. 20.--/habitant (Fr. 3.--, payés actuellement, auxquels s'ajouterait Fr. 17.--/habitant). Pour ce type de collaboration, telle que la Maison du Tourisme de Bière, MRT participe à une partie du loyer et met à disposition du personnel pour une partie des horaires d'ouverture.

Cette dernière option n'est cependant pas retenue pour l'instant, compte tenu de son coût supplémentaire important, mais pourrait être envisagée à l'avenir en fonction du développement de la stratégie de MRT et de la volonté politique qui se fera jour quant à l'évolution du « Point I » présenté dans le présent préavis. Le « Point I » d'Aubonne figure d'ailleurs clairement dans les objectifs formulés par MRT quant à la localisation des points d'information touristique dans le district de Morges.

3. Description du projet de la Société de Développement d'Aubonne (SDA)

Suite à la rencontre du 7 février 2018 et au terme d'une réflexion menée par son comité, la Société de Développement d'Aubonne & environs s'est adressée le 8 juillet 2018 à la Municipalité pour lui présenter son projet d'établissement d'un « Point I » à la place de l'Ancienne Gare, consécutivement à l'acquisition de la parcelle par la Commune d'Aubonne.

3.1 Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par l'établissement de ce point d'information sont les suivants :

1. promouvoir le terroir local en collaboration avec les vignerons et artisans, en proposant des dégustations;
2. mettre en valeur notre hôtel et nos chambres d'hôtes et promouvoir l'offre d'autres hébergements;
3. promouvoir les manifestations, ainsi que les événements culturels et touristiques d'importance et de qualité ayant lieu à Aubonne (Festival du Cinéma Rex, Triathlon, Albona Festival, Aubonne Gourmande, course de l'Arboretum, etc.).

3.2 Horaires d'ouverture envisagés

Le point d'information serait desservi le week-end de mai à septembre, avec les horaires d'ouverture suivants :

- le samedi, de 09 h 30 à 14 h 30, soit 5 heures (kiosque fermé de 12 h 00 à 14 h 00)
- Le dimanche, de 11 h 30 à 14 h 30, soit 3 heures (kiosque fermé dès 12 h 00)
- Ouverture ponctuelle les vendredis de 17 h 00 à 18 h 30 selon les événements à promouvoir

Après une période d'essai, les horaires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être adaptés, en fonction des besoins et de l'amélioration de l'offre pouvant en découler.

Par « promotions d'évènements », il faut aussi comprendre la vente de billets pour des spectacles ou des inscriptions à des manifestations, tels que « Aubonne Gourmande » ou les représentations locales de l'Opéra de Lausanne.

Selon l'estimation donnée par la SDA, le total des permanences à assurer au point d'information recouvre 22 week-ends par saison, auxquels s'ajoutent 50 heures pour les promotions.

La SDA fournirait le personnel adéquat, avec l'aide financière de la Commune d'Aubonne. Selon dispositions à convenir, ce personnel pourrait aussi bénéficier d'une formation dispensée par MRT. Dans la mesure où le projet est accepté par le Conseil communal, l'ouverture de ce point d'information est prévue **début mai 2019**.

3.3 Frais de fonctionnement du « Point I » (coût des permanences assurées)

Les heures de permanence assurées par le personnel au « Point I » représentent les coûts suivants :

	Heures	Week-end	Heures/an
Ouverture le samedi de 09 h 30 à 14 h 30	5	22	110
Ouverture le dimanche de 11 h 30 à 14 h 30	3	22	66
Ouverture le vendredi pour événements			50
Heures de permanence par année			<u>226</u>

Salaires horaires bruts prévus : Fr. 40.-- (inclus charges sociales)

Coût annuel du personnel : 226 heures à Fr. 40.-- = Fr. 9'040.--

Coûts annexes (électricité, téléphones, réceptions, etc.) : Fr. 2'960.--

Total des frais de fonctionnement estimés par année : Fr. 12'000.--

4. Localisation du « Point I »

La place de l'Ancienne Gare présente le principal avantage d'être, en quelque sorte, la porte d'entrée naturelle d'Aubonne avec un emplacement idéal pour l'implantation d'un point d'information touristique. Consécutivement à l'acquisition faite en 2016 des locaux de l'ancienne gare par la Commune, la Municipalité a profité de cette opération pour les mettre à disposition de certains services communaux dès leur libération par l'ARCC. Parallèlement, la SDA a examiné la possibilité d'installer son point d'information dans la partie Est, soit les locaux administratifs occupés successivement par l'ARCC, puis par un commerce de produits électriques.

Après une visite des lieux en automne 2018, il est cependant vite apparu que cette option ne pouvait être retenue, dans la mesure où ces locaux avaient déjà été mis à disposition du Centre des Jeunes, nouvellement installé en ce lieu dès 2018. Par ailleurs, les autres locaux de l'ancienne Gare (anciens garages des bus), devenus lieux de stockage de matériel pour les Services extérieurs et le Service des manifestations depuis 2018, ne présentaient pas de surface adéquate pour l'établissement d'un « Point I ».



C'est alors que l'idée de l'installation d'un chalet est apparue, à placer dans le dégagement à côté du Centre des jeunes, actuellement utilisée comme places de parc pour les utilisateurs des locaux. Constituant un élément mobile, donc déplaçable en tout temps, l'implantation d'un chalet utilisable comme « Point I » à cet endroit (zone d'installations publiques) ne nécessite en principe pas de mise à l'enquête préalable, sous réserve de l'accord des voisins. Toutefois, compte tenu de l'inégalité du sol à cet endroit, une telle installation implique des travaux préparatoires pour une mise à niveau du terrain. C'est l'option de l'arasement qui a été retenue.

Cette option laisse par ailleurs à disposition un petit dégagement propre à accueillir tables et chaises, à l'usage commun du Centre des Jeunes et du « Point I ». Par ailleurs, l'usage des WC du Centre des Jeunes est garanti au personnel du point d'information.

5. Travaux prévus pour l'installation d'un chalet

5.1. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires comprennent le nivellement du sol par arasement, ainsi que l'alimentation électrique du chalet. Les coûts estimés sont les suivants :

➤ Arasement du sol (selon devis)	Fr. 6'000.--
➤ Alimentation électrique du chalet (chauffage, informatique), peinture	Fr. 4'000.--
Total des travaux préparatoires :	<u>Fr. 10'000.--</u>

5.2. Acquisition et montage d'un chalet sur place

Selon le devis de l'entreprise Boissec SA, le modèle de chalet proposé, du type chalet de Marché de Noël, a, comme dimensions extérieures 505 x 410 cm (dimensions intérieures : 485 x 390 cm) et une hauteur au faite de 287 cm. Livré sous forme de kit, il peut, comme exposé sous point 4, être monté ou démonté rapidement.

Son acquisition représente un coût de Fr. 7'100.--, auquel il faut ajouter les frais de montage estimés à Fr. 2'500.--, soit un coût total de Fr. 9'600.--, arrondi à **Fr. 10'000.--**. Le délai de livraison des éléments composant le chalet est de l'ordre de 5 semaines dès la commande effective. Dans le cadre du partenariat liant les parties, la SDA s'est d'ores et déjà déclarée prête à prendre cette acquisition à sa charge, par financement au moyen de ses fonds propres. Elle en est remerciée.

Les frais annexes à prendre en considération (cf. ch. 5.1) consistent dans la peinture du chalet, qui sera effectuée par un professionnel en collaboration avec le Centre des Jeunes.

6. Réorganisation des « Point I » existants

La mise en place d'un nouveau « Point I » à la place de l'Ancienne Gare implique inévitablement une réorganisation des « Points I » existants, à savoir :

1. Le maintien du « Point I » communal existant à l'Hôtel-de-ville, qui constitue un centre d'informations bien desservi durant la journée, propre à répondre aux attentes des visiteurs;
2. La mise en place d'un nouveau « Point I » SDA dans un chalet à la Place de l'Ancienne Gare, selon les horaires proposés dans le présent préavis;
3. La dénonciation de la convention liant la Commune au le gérant du kiosque.

Dans l'optique de ce préavis, il apparaît en effet inutile de maintenir le « Point I » du kiosque, qui ne fournit, en l'état, que des prestations de base (renseignements donnés et remise de brochure), déjà assumées en grande partie par notre « Point I » communal durant la semaine.

7. Objectifs du préavis

Bien que restant dans la marge de ses compétences financières, la Municipalité estime important que le Conseil communal puisse se déterminer sur cet objet pour les raisons suivantes :

- Ce projet répond aux vœux de plusieurs commissions de gestion successives et rejoint également les recommandations exprimées par la CoFin, dans le cadre de la discussion sur l'augmentation du coefficient communal d'imposition;
- Ce projet a pour effet de créer une « vitrine », située idéalement à l'entrée de la ville, avec une meilleure visibilité et des possibilités de promotions locales et régionales;
- Ce projet s'inscrit dans le développement touristique de notre commune et peut être considéré comme un vecteur pour son rayonnement;
- Ce projet constitue un socle sur lequel d'autres prestations d'ordre touristique peuvent se greffer dans le futur, en collaboration avec l'ARCAM et MRT, dans le cadre de la nouvelle stratégie touristique qui sera déployée dans le district.

8. Récapitulation du coût des travaux

Le montant du crédit sollicité est de Fr. 20'000.--. Il comprend les postes suivants :

Travaux préparatoires (TVA 7.7 % comprise)	Fr. 10'000.--
Acquisition et pose d'un chalet (TVA 7.7 % comprise)	Fr. 10'000.--
TOTAL TTC:	Fr. 20'000.--

9. Plan des investissements 2019-2023

L'acquisition et la pose d'un chalet pour un « Point I » à la place de l'Ancienne Gare ne figure pas dans le plan quinquennal des investissements 2019-2023.

10. Financement

Le crédit de Fr. 20'000.-- sera couvert par la trésorerie courante et/ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'emprunt ci-dessous.

11. Subsides et participations

Comme mentionné sous ch. 5.2, la SDA a déjà fait part de son intention de financer l'achat du chalet destiné à accueillir le « Point I » de la Gare, chalet qui restera par conséquent sa propriété.

12. Amortissement

L'investissement sera intégralement amorti par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte N° 9282.02 du bilan.

13. Plafond d'emprunt

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.--. La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

920 - Engagements courants (créanciers et autres)	Fr.	452'320.31
921 - Dettes à court terme	Fr.	5'000'000.00
922 - Dettes à moyen et long terme	Fr.	16'909'000.00
923 - Engagements fonds spéciaux	Fr.	228'000.09
Dettes en engagements communaux à ce jour	Fr.	22'589'320.31
Part sur engagements ASSAGIE (22,5% de Fr. 868'526.59)	Fr.	180'000.00
Cautionnements	Fr.	159'000.00
Total dette et engagements	Fr.	22'928'320.31

soit 53% du plafond voté

14. Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation :

<u>En cours d'adoption :</u>	<u>Fr.</u>	<u>2'652'500.00</u>
PM 13/18 – Renouvellement de trois véhicules des services extérieurs	Fr.	248'000.00
PM 1/19 – Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	Fr.	538'000.00
PM 2/19 – Réponse partielle à la motion Leutwiler	Fr.	111'500.00
PM 3/19 – Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région	Fr.	185'000.00
PM 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	Fr.	250'000.00
PM 5/19 – Vente de 200m ² de la parcelle N° 416	- Fr.	100'000.00
PM 6/19 – « Point I » place de la Gare	Fr.	20'000.00
PM 7/19 – Réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et route d'Allaman - Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54	Fr.	1'200'000.00
<u>En cours de réalisation :</u>	<u>Fr.</u>	<u>2'399'500.00</u>
PM 1/17 - Révision PQ Chêne	Fr.	110'000.00
PM 5/17 - Etude construction caserne du feu	Fr.	63'500.00
PM 3/18 - Séparatif Temple - Amiral-Duquesne	Fr.	1'550'000.00
PM 7/18 - Trottoir et Arrêt de bus Abraham-Hermanjat	Fr.	520'000.00
PM 8/18 – Réfection de la toiture du Pré de Rolle	Fr.	156'000.00
Total des crédits en cours ou à voter	Fr.	5'052'000.00

15. Impact sur le compte de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement supplémentaires liés à la réalisation de ce projet représentent un montant annuel de Fr. 12'000.-- (cf. ch. 2.3 ci-dessus).

Le « Point I » fera l'objet d'un nouveau sous-chapitre « 161 – « Point I » Place de la Gare » dans le compte de fonctionnement sous la section « 16 » consacrée au tourisme.

16. Conclusions

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal N°6/19 relatif au « Point I » place de la Gare,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. accorde un crédit de Fr. 20 000.-- TTC pour le préavis municipal N°6/19 relatif au « Point I » place de la Gare,
2. accorde un crédit extrabudgétaire de Fr. 12'000.-- pour l'année 2019 qui sera ventilé dans un nouveau sous-chapitre « 161 – « Point I » place de la Gare »,
3. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal.
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte no 9282.02 du bilan

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 12 février 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne pour la séance du 19 février 2019.